

<b>BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET</b>		Date : .....	
INTITULE DE L'ACTION : .....			
<b>DEPENSES (*)</b>		<b>RECETTES</b>	
Location(s) (1)		Autofinancement	111€
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation			
Capri-Sun	43,42€		
Coquilles	69,40€		
Bonbons	65,55€		
Chocolat chaud	19,12€		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches	107,19€		
		<b>Aide demandée au PIC</b>	<b>593,68€</b>
Taxes (SACEM)			
Divers 3 signaleurs	180,00€		
Traîneaux du Père-Noel	150,00€		
Père-Noel	70,00€		
Personnel bénévole		Bénévolat	414,00€
4 Signaleurs	414,00€		
<b>SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES</b>			
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>1 118,68€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 118,68€</b>

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.